

REQUÊTES D'AUDIENCE PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

PR8.4-Requêtes d'audiences
ou de médiation

Nom du projet : **Projet d'augmentation du cheptel laitier de Ferme Landrynoise inc. par Ferme Landrynoise inc. sur le territoire de la municipalité de Saint Albert**

Cote	Requête
PR8.4.1	Monsieur Louis Lacroix
PR8.4.2	Madame Sarah Lamontagne

2020-10-07

Stéphanie Roux

Le registraire a supprimé ces informations en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

De : Lacroix, Louis [REDACTED]
Envoyé : 14 juillet 2020 23:47
À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Landrynoise inc. à Saint-Albert

Bonjour,

J'ai visionné la séance d'information relative au "Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Landrynoise inc. à Saint-Albert".

Je demande par la présente la tenue d'une consultation publique dans ce dossier.

J'ai plusieurs motifs pour présenter cette demande. Premièrement, la question de l'augmentation du transport lourd, voir hors normes (en terme de largeur et de lenteur) devrait être soumise à de telles consultations. Deuxièmement, l'impact de l'accaparement, par une seule entreprise, de grandes superficies et le risque que pose cette concentration de la propriété foncière sur les possibilités d'installation en agriculture, à long terme devrait être évalué. Finalement, je tiens à faire remarquer que le projet de la Ferme Landrynoise dépasse le contexte stricte de cette entreprise. En effet, en consultant le site web du BAPE on constate que quatre des cinq derniers projets étudiés par le BAPE concernent des projets d'agrandissement de cheptel laitier. Si, pris un à un, ces projets peuvent avoir des impacts acceptables, il serait important que les impacts de l'ensemble de ces projets soient évalués. D'autant plus que la Ferme Landrynoise et la ferme Lansii (dont les dossiers sont actuellement inscrit comme "en cours" sur le site web du BAPE) font partie du Regroupement des grandes fermes laitières du Québec. L'existence de ce regroupement laisse croire à une vision partagée d'un modèle d'affaire reposant sur la croissance et l'augmentation du nombre de grandes exploitation pour l'industrie laitière. L'impact d'un accroissement de la place des grandes fermes dans le paysage laitier québécois devrait être étudié dans son ensemble en prenant en compte l'ensemble des critères du développement durable.

Mon intérêt pour dans ce dossier est de deux ordres. Premièrement étant résident de Sainte-Clotilde-de-Horton je suis appelé à voyagé sur la route 122 et dans le village de Saint-Albert et à cotoyer les véhicules qui seront nécessaires à transporter le surplus de fumier ou de récoltes projetés par la Ferme Landrynoise. En outre, j'ai intérêt, comme citoyen québécois, à ce que l'environnement d'affaire en agriculture, comme dans les autres secteurs de l'économie réponde aux besoins de la société. D'autant plus lorsque la sécurité alimentaire est en jeu.

Louis Lacroix
[REDACTED]

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

14 juillet 2020

Courriel: ministre@environnement.gouv.qc.ca

Demande de consultation publique par le BAPE pour: Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Landrynoise inc. à Saint-Albert

À qui de droit, les observations colligées dans cette présente lettre découlent d'une lecture rapide des derniers documents publiés au dossier, soit; Le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement de mai 2020 et Annexes. Ces observations sont formulées en mon nom personnel et selon mon expérience de technicienne agricole, propriétaire d'entreprise agricole et récréotouristique et citoyenne engagée en matière de culture, communauté, environnement et saines habitudes de vie.

Ci-bas sont classés les différents motifs pour lesquels je demande la tenue d'une consultation publique.

Motifs environnementaux

Eau

Malgré toutes les mesures théoriques prévues par le promoteur je constate que celles-ci ne dépassent pas les exigences contenues dans les textes de loi. La municipalité de Saint-Albert observe encore des problèmes de contamination des puits d'eau potable. La municipalité n'est pas dotée d'un système d'aqueduc et, de ce fait, le problème demeure à la charge des individus. Cette contamination entraîne un risque sanitaire et une charge monétaire supplémentaire pour les citoyens et pour la commission scolaire. En effet, même l'école primaire de Saint-Albert est affectée par la contamination de son puit. Lors du dernier conseil d'établissement auquel j'ai participé, l'enquête devant en déterminer la cause n'était pas terminée. Il est pour moi toujours surprenant de constater qu'une entreprise se qualifiant de «novatrice» n'adopte pas de mesures préventives ou réparatrices allant au-delà du minimum requis par la loi, particulièrement dans un contexte où la communauté est affectée par des problématiques touchant les enfants.

Prélèvement d'eau dans la rivière : bien que les prélèvements planifiés calculés dans l'étude d'impacts semblent réalistes et conformes au ratio légal, il apparaît en 2020 que les volumes concrètement disponibles soient soumis à des changements beaucoup plus rapides qu'estimé. En effet, les volumes disponibles dans les rivières de notre bassin versant ont atteint des seuils plus bas que jamais. Le 24 juin passé, nous avons même pu constater un niveau si bas qu'il a été impossible aux pompiers de puiser de l'eau dans la rivière Nicolet pour combattre l'incendie ayant ravagé 3 résidences au cœur du village de Sainte-Clotilde de Horton. Puiser un grand volume d'eau dans une rivière déjà basse peut nuire à

l'environnement tout en mettant à risque la santé des animaux et les activités du projet advenant une pénurie.

Protection des bandes riveraines et des milieux humides; comme je n'en ai trouvé aucune mention lors de mon survol du document, je me demande : est-ce que la ferme Landrynoise est membre de Copernic, l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet? Les membres de Copernic bénéficient de la meilleure expertise territoriale disponible pour la réalisation, l'évaluation et le suivi de leurs projets. Comme beaucoup d'aspects dans la conservation des bandes riveraines sont subjectifs il serait intéressant de faire produire un rapport par un organisme professionnel n'offrant pas des services agronomiques ou spécifiques aux agriculteurs (parfois biaisés).

J'estime qu'une entreprise de l'envergure de la ferme Landrynoise devrait tout faire pour demeurer un leader en matière de bonnes pratiques en dépassant le minimum demandé par la loi. En ce moment, les documents que j'ai pu consulter ne donnent pas cette impression. En ce sens, je tiens à souligner que notre MRC travaille actuellement à réviser le plan régional des milieux humides et hydriques, ce qui laisse entrevoir un resserrement de la loi et des adaptations majeures en découlant. L'UPA Centre-du-Québec a obtenu, avec la volonté générale, le mandat d'appuyer davantage les entreprises agricoles vers l'adoption de pratiques agroenvironnementales et a affiché dans les derniers jours un poste permanent d'agent de projet pour accompagner les agriculteurs.

De plus, je consens qu'il est difficile de parler des aires protégées, des milieux humides, de la préservation des sources d'eau potable et des milieux hydriques des terres qui ne sont à ce jour ni louées ni achetées mais serait-il trop demander que de prévoir une éthique de sélection de ces emplacements hypothétiques?

Finalement, j'aimerais savoir si la ferme Landrynoise est en mesure de partager ses bons coups. Certaines fermes, même de petite envergure, peuvent être fières de leurs bons coups (faire plus que ce que la loi prévoit en prévention ou en réparation). J'aimerais connaître les bons coups de la ferme Landrynoise.

Air

Les mesures décrites pour la diminution des GES semblent simplement se conformer aux exigences minimales. Il est connu que des options novatrices et rentables existent. Par exemple : la bio-méthanisation sous dôme permet de réduire considérablement le volume d'émission de GES tout en apportant un gain considérable d'énergie et une litière de qualité pour les animaux.

Sols

Dans la documentation disponible, il manque des pages au PAEF (pages 147 à 373 : le plan de ferme, les cartes thématiques, les séries de sols.). Il manque de détails sur ses sols. J'aurais voulu montrer l'éventail de potentiels gâchés pour une diversification de la production locale (avec cartes et études pédologiques).

Certaines pratiques conventionnelles, bien que courantes et réglementaires ne préviennent pas la dégradation des sols. Quel est le pourcentage de couverture des sols aux différentes saisons? Quelles mesures sont appliquées pour une réduction des travaux? Est-ce que la diversification des cultures et

l'allongement des rotations est appliqué et documenté sur toutes les parcelles et futures parcelles? Il faudrait connaître l'affectation des terres actuelles et futures;

Vont-elles être utilisées pour produire du foin (couverture à l'année ayant un impact positif sur l'érosion, la sédimentation et le phosphore dans les rivières, le lessivage de l'azote)?

Vont-elles être utilisées pour produire du maïs ou du soya?

Quelle va être la rotation?

Quelles seront les pratiques agronomiques en fonction des emplacements/des sols et de leurs caractéristiques?

Les sols seront-ils à nu pendant certaines périodes?

Les pratiques mises en œuvre permettront-elles d'améliorer la santé des sols? De préserver la matière organique? De diminuer l'usage de pesticides et herbicides?

Observation globale

Dans le contexte actuel et considérant le PDZA de notre MRC, pourquoi l'amélioration de l'efficacité économique de l'entreprise devrait passer par l'expansion? Le PDZA suggère clairement que la conversion vers la production biologique dans notre région est une avenue rentable, durable et favorisée. **«La production biologique offre un potentiel intéressant. La demande a eu une croissance soutenue dans les dernières années et la part de marché occupée par le Québec est faible. De plus, c'est une production respectueuse de l'environnement; une préoccupation importante pour les citoyens et les élus. De plus, elle offre une possibilité de générer des revenus égaux ou supérieurs à la production conventionnelle.»**¹

Motifs sociologiques

Avenir régional

Depuis le mois de mars 2020 il est devenu évident que la souveraineté alimentaire est une priorité, plus que jamais. La fermeture des frontières, la pénurie de main d'œuvre et les changements climatiques ont provoqué des changements drastiques sur les habitudes de consommation des québécois.

Citoyens, ministères et entrepreneurs agricoles s'entendent pour dire qu'il est temps de rompre la dépendance aux produits et travailleurs étrangers, nous l'avons compris avec les nombreuses mesures financières mises en œuvre depuis le mois de mars et avec les achats locaux qui ont bondi en flèche. J'ajouterais que je crois que la souveraineté alimentaire de notre province passe principalement par des campagnes dynamiques et habitées par une population concertée et mobilisée. Un changement de vision

¹ Extrait du PDZA de la MRC d'Arthabaska

s'impose et nous devons prendre action pour un milieu rural dynamique et habité par des familles et des exploitations diversifiées.

Le projet de la ferme Landrynoise n'est pas compatible avec cette vision d'une campagne habitée et dynamique car il contribue au phénomène selon lequel le nombre de petites fermes diminue au profit de la croissance des grosses exploitations. De la croissance de ces méga-fermes et de la faiblesse systémique de la loi sur la protection des terres agricoles, découlent des problèmes majeurs;

- La fusion de lots rend le morcellement difficile, cause des difficultés d'acquisition de terres et des difficultés de logement pour les familles agricoles.
- Les leviers financiers étant très inégaux, l'expansion des fermes de grande envergure exerce une pression gigantesque sur la relève agricole par l'augmentation drastique de la valeur des terres. Le problème était déjà soulevé dans le PDZA il y a 7 ans.
- L'économie régionale est fragilisée si elle se base sur des productions et industries peu diversifiées. Nous l'observons très concrètement avec le lock-out déclenché hier, 15 juillet 2020, à l'usine de transformation laitière Parmalat de Victoriaville.

«Accès à la propriété difficile. La valeur des fermes augmente rapidement et les revenus par dollars d'actifs restent bas. La valeur moyenne des terres en culture au Centre-du-Québec était de 9 666 \$ / ha en 2013, une hausse de 50 % par rapport à 2011. La tendance est semblable dans la MRC d'Arthabaska. L'accaparement des terres contribue à cette hausse de valeur.» Notons qu'à ce jour et selon les données 2019 de la financière agricole du Canada le prix est de 24171\$/ha au Centre-du-Québec.

«Il est difficile pour la relève d'acheter une ferme à la valeur marchande et pour obtenir du financement, les cédants doivent souvent effectuer un don. »²

- Il existe un rapport de force démesurée entre les petits exploitants/ la relève et les méga-fermes. Ce rapport s'exprime par un frein à l'investissement et l'immobilisation sur les terres louées, la dépendance aux bonnes relations à sens unique et l'impossibilité pour les moins puissants de dénoncer les situations illégales ou problématiques (peur de représailles). Par exemple, les déversements, déboisements et épandages illégaux ne sont pas dénoncés par peur de représailles.
- Mon dossier CPTAQ exemple

Cohabitation

- J'estime que de demander une dérogation aux mesures d'atténuation des odeurs n'est pas une solution, mais bien un nivellement par le bas. De plus, la prévision selon laquelle l'entreprise se

² Extrait du PDZA de la MRC d'Arthabaska

contentera d’être ‘réactive’ aux plaintes est complètement inadéquate. L’entreprise devrait agir AVANT les plaintes car le gros bon sens dicte qu’on ne peut pas déplacer une étable ou une fosse et planter des haies brise vent efficaces en une après-midi. Les mesures préventives et d’atténuation concrètes doivent faire partie d’un plan cohérent dès les premières étapes de conception d’un projet.

- L’avis de recevabilité de l’étude d’impact par le ministère de la culture et communications ne parle que de l’excavation des terres et ne tiens pas compte des autres attraits ni de la nature aléatoire et inconnue des terres qui devront servir à la culture ou à l’épandage des déjections animales. J’aurais aimé une analyse plus étendue et détaillée. Je souligne que; «Le secteur agrotouristique est en expansion dans la MRC d’Arthabaska et dans le Centre-du-Québec. La proximité des grands centres urbains et la qualité des paysages favorisent le tourisme dans la région. À preuve, la popularité grandissante de la Balade gourmande, du Festival des fromages fins, de Canneberge en fête et le développement de circuits agrotouristiques permanents. La MRC est d’ailleurs la plus développée du Centre-du-Québec en agrotourisme.»³
- Dans le portrait de la communauté avoisinant le projet, il n’est nulle part fait mention d’un exceptionnel et gros projet de loyers écologiques à accessibilité universelle comprenant des jardins et aménagements communautaires. Ce projet est soutenu et subventionné par le gouvernement. Ces 42 logements sont la preuve que Saint-Albert est destiné à accueillir des initiatives qui dépassent les normes actuelles en matière de développement durable. L’accaparement des terres par les méga-fermes conventionnelles serait sans aucun doute un frein au rayonnement de ce projet unique au Québec.⁴

³ PDZA de la MRC d’Arthabaska

⁴ Pour joindre la promotrice de ce projet : renee-beauregard@hotmail.com

Ruissèlement économique

- Selon les documents du projet, la ferme Landrynoise dénombre 17 employés permanents, 5 temps partiel et 5 saisonniers. J'aimerais obtenir plus d'information sur le statut des salariés (travailleurs étrangers ou locaux), les conditions salariales et les avantages sociaux. Une ferme performante devrait pouvoir offrir des salaires et avantages compétitifs.
- Le rayonnement communautaire décrit dans le document est très minimaliste. J'aimerais obtenir des détails, des chiffres et un bilan des activités communautaires. Une grosse entreprise devrait être porteuse de projets et être en mesure de les nommer et de les chiffrer. Le rayonnement communautaire, s'il est considéré comme une composante environnementale importante de l'étude d'impact devrait être mesurable et vérifiable.

Équité sociale

- Je n'ai lu aucun bon argument dans cette section de l'étude d'impacts ou dans le portrait de l'entreprise, ce qui soulève quelques questions. Je remarque qu'il n'y a pas de femme actionnaire. Si la ferme Landrynoise se décrit comme une ferme familiale, où sont les femmes? Est-ce que les femmes de la famille Landry travaillent uniquement à l'extérieur de l'exploitation? Vos filles et femmes envisagent-elles de prendre la relève? Sont-elles bienvenues? Quelle est leur contribution et leur rémunération dans le projet? Il y a sûrement des femmes qui s'impliquent dans l'entreprise, apparentées ou non à la famille. J'aimerais voir l'exercice d'équité salariale tel qu'exigé par le gouvernement, savoir quelle est l'implication des femmes dans votre entreprise et la valeur qu'elles en tirent.

La MRC se démarque

Dans le PDZA de la MRC d'Athabaska publié en 2016, il est mentionné que les petits producteurs agricoles éprouvaient des difficultés de mise en marché de proximité.

Nous constatons aujourd'hui qu'en seulement 4 ans la performance de la mise en marché s'améliore d'année en année, pour les petites fermes, avec un bon nombre d'initiatives tel *Mon Marché* et maillage et l'apparition de plusieurs petites entreprises de transformation (La micro-brasserie Multibrasses qui confectionne des bières sur mesure avec les produits régionaux par exemple).

Il est important de souligner que, tel que soulevé en 2016 dans le PDZA, on dénote dans la région une «Forte présence d'acteurs innovants dans le domaine agricole. La MRC d'Arthabaska est particulièrement active dans le domaine de la recherche et du développement avec deux centres de transfert technologique (CISA, CETAB+), de la formation collégiale et continue (CEGEP, Collectif régional en formation agricole du Centre-du-Québec) et un centre de recherche (Centre Acer).» Nous avons aussi vu naître le grand projet de L'Institut National d'Agriculture Biologique et la reprise des terres des Pères Clarétains par ce dernier. L'agriculture biologique fait partie du portrait et de la fierté de la région plus que jamais. Il serait souhaitable que la promotion de ce mouvement fasse l'objet d'une solide volonté politique.

Intérêts pour le milieu touché par le projet

- Dans un dossier de morçèlement (406937) que la CPTAQ a pris près de 2 ans à analyser, j'ai obtenu l'autorisation de morçeler un lot à des fins d'acquisition pour un usage agricole. La somme prévue dans la promesse d'achat était de 85 000\$. Hors, comme le jugement de la CPTAQ a été beaucoup trop long à obtenir, l'intégralité de la terre a été vendue au plus offrant, la Ferme Bergeroy. Suite à cette acquisition, le nouveau propriétaire a consenti à envisager la vente du même lot mais pour le prix de 200 000\$. La cause de cette augmentation démesurée de la valeur des terres est la forte compétition entre 4 grosses exploitations de la région qui luttent pour acquérir la plus grande superficie possible. Autoriser un autre agrandissement aurait des impacts majeurs sur la disponibilité des terres abordables pour la relève. A ce jour je n'ai toujours pas pu acquérir le lot que je cultive, ce qui limite mes possibilités d'immobilisations, nuit à mon efficacité et est un désagrément majeur à la qualité de vie de ma famille car notre résidence est trop éloignée de nos parcelles en cultures et nous ne pouvons pas bâtir sur une terre qui ne nous appartient pas.
- Je suis résidente de Sainte-Clotilde-de-Horton
- Je suis copropriétaire d'une entreprise agricole à Sainte-Clotilde-de-Horton; Les Jardins d'Hyden S.E.N.C, Ferme maraichère diversifiée
- Je suis copropriétaire d'une entreprise récréo-touristique à Sainte-Clotilde-de-Horton; Les Terres de Bélénos S.E.N.C.
- Je suis Membre du CA de l'UPA des Bois-Francis
- Je suis Membre du CA de COPERNIC, Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet
- Je suis membre du Conseil d'établissement de l'école intégrée La Sapinière et Amédée Boisvert (Ste-Clotilde-de-Horton et Saint -Albert)
- Je suis membre du CA de la Société-Saint-Jean-Baptiste section locale Sainte-Clotilde-de-Horton

